

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal, procuration à M DUMONT Christian ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme CATTEAUX Annick pour secrétaire.

QUESTION N° 41 / 2023

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UNE OPERATION IDENTIFIEE

Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir la reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal (identification et récupération effective des concessions pour lesquelles la procédure de reprise a été menée à son terme) ;

Je vous propose :

- de décider de la création, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi non permanent d'agent administratif contractuel, relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures ;
- de dire que cet emploi est créé pour mener à bien une opération identifiée, à savoir l'identification et la récupération effective des concessions pour lesquelles la procédure de reprise a été menée à son terme et sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois, allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 inclus ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

- de dire que le contrat pourra être renouvelé une fois par reconduction expresse, pour une durée de 3 mois ;
- de dire que le contrat prendra fin soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, soit si l'opération pour laquelle il a été conclu ne peut pas se réaliser.
- de dire que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 555 du grade de recrutement ;

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 22 septembre 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 22 septembre 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Annick CATTEAUX,

Secrétaire de séance.

